



Délais d'indemnisation suite à un sinistre automobile

Par **bfvc44_old**, le **04/10/2007 à 15:57**

J'ai eu un sinistre automobile il y a plus de 8 mois.rn- Déclaré non responsable.rn- La responsabilité n'est pas contestée.rn- e dommage a été quantifié par un expert.rnMon assurance n'a aucuns retour de la compagnie adverse malgré de nombreuse relances.rnLes réparations s'élèvent à 2400 euros.rnQuand je demande le remboursement des réparations, mon assureur me répond qu'il ne peut pas faire avancer mon dossier tant que la compagnie adverse ne répond pas.rnrn- Est ce vrai ?rnrnl'article L211-9 du code des assurances fixe un délai maximum de remboursement à 3 mois.rn- que dois je faire pour forcer mon assureur à me rembourser rapidement?rn- Dois je porter plainte auprès de la police?rnrnJe ne sais pas quoi faire pouvez vous m'aider?

Par **lolodeco_old**, le **23/10/2007 à 08:34**

Bonjour,rnrnEtiez-vous assuré en dommages ? le tiers responsable était-il étranger?rnbien à vousrnauditconseils@aol.com

Par **jeetendra**, le **27/10/2007 à 15:48**

bonjours s'agissant de votre demande d'indemnisation en tant qu'assuré et victime d'un dommage occasionné par une autre voiture c'est la convention irsa qui s'applique pour l'evaluation de votre prejudice, son indemnisation etc...rnrnPour le delai d'indemnisation

l'article L 211-9 du code des assurances prévoit pour l'assureur du responsable une obligation de présenter à la victime une offre d'indemnité motivée, dans les 3 mois suivant sa demande d'indemnisation, surtout que votre indemnisation n'est pas contestable.rnrnSi ce délai n'est pas respecté, le montant de l'indemnité offert obligatoirement par l'assureur ou en cas de saisine du juge fixé judiciairement produit intérêt au double du taux d'intérêt légal à compter de l'expiration du délai du délai de 3 mois(article L 211-13 code assurance).rnrnS'agissant de la procédure vous avez soit la transaction avec votre assureur, soit la voie judiciaire avec la saisine du juge des référés.rnrnEspérant vous avoir aidé, bon courage, cordialement